## Lois

### Loi n° 2020-45 du 14 décembre 2020, portant loi de finances rectificative pour l'année 2020<sup>(1)</sup>.

Au nom du peuple,

L'Assemblée des représentants du peuple ayant adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article premier - Les articles 1, 2, 3, 5, 6, 7, 9 et 10 de la loi n° 2019-78 du 23 décembre 2019 portant loi de finances pour l'année 2020 sont modifiés comme suit :

Article premier (Nouveau):

Les recettes et les dépenses du budget de l'Etat pour l'année 2020 sont estimées comme suit :

Recettes du budget de l'Etat
Dépenses du budget de l'Etat
Résultat du budget de l'Etat (déficit)
30 221 000 000 Dinars
41 713 000 000 Dinars
11 492 000 000 Dinars

Article 2 (Nouveau):

Est et demeure autorisée pour l'année 2020 la perception au profit du budget de l'Etat des recettes d'un montant total de 30 221 000 000 Dinars répartis comme suit :

Les recettes fiscales
 Les recettes non fiscales
 1 057 000 000
 2 757 000 000
 2 757 000 000
 2 757 000 000
 3 Dinars
 4 Dinars

Ces recettes sont reparties conformément au tableau « A » annexé à la présente loi.

Article 3 (Nouveau) : les recettes affectées aux comptes spéciaux du trésor pour l'année 2020 sont fixées à 1 016 600 000 Dinars conformément au tableau « B » annexé à la présente loi.

Article 5 (Nouveau) : le montant des crédits de paiement des dépenses du budget de l'Etat pour l'année 2020 est fixé à 41 713 000 000 Dinars.

Ces crédits sont repartis par missions, par missions spéciales et par programmes conformément au tableau « C » annexé à la présente loi.

Article 6 (Nouveau) : le montant des crédits d'engagement des dépenses du budget de l'Etat pour l'année 2020 est fixé à 57 297 000 000 Dinars.

Ces crédits sont repartis par mission, par missions spéciales et par programmes, conformément au tableau « D » annexé à la présente loi.

Article 7 (Nouveau) : Est autorisée pour l'année 2020 la perception des ressources du trésor d'un montant total de 19 491 000 000 Dinars.

Ces ressources sont utilisées pour financer le résultat du budget de l'Etat et couvrir les charges de trésor comme suit :

#### **En Dinars**

désignations	montant
Ressources des emprunts extérieurs	7 364 000 000
Ressources des emprunts intérieurs	11 948 000 000
Ressources de trésor	179 000 000
Total sources de financement	19 491 000 000
Financement de déficit budgétaire y compris les dons extérieurs, privatisation et confiscation	11 492 000 000
Remboursement du principal de la dette intérieure	3 121 000 000
Remboursement du principal de la dette extérieure	4 333 000 000
Prêts et avances du trésor	545 000 000
Total des utilisations	19 491 000 000

<sup>(1)</sup> Travaux préparatoires :

Discussion et adoption par l'Assemblée des représentants du peuple dans sa séance du 27 novembre 2020.

Article 9 (Nouveau) : le montant maximum dans la limite duquel le ministre chargé des finances est autorisé à accorder des prêts du trésor aux établissements publics en vertu de l'article 62 du code de la comptabilité publique est fixé à 550 000 000 Dinars pour l'année 2020.

Article 10 (Nouveau) : le montant maximum dans la limite duquel le ministre chargé des finances est autorisé à accorder la garantie de l'Etat pour la conclusion des prêts ou l'émission des sukuk islamiques conformément à la législation en vigueur est fixé à 7 000 000 000 Dinars pour l'année 2020.

Art. 2 - Les crédits d'engagement et de paiement du budget de l'Etat pour l'année 2020 sont répartis selon les missions, missions spéciales et programmes prévus par la loi n ° 2019-78 du 23 décembre 2019, portant loi de finances pour l'année 2020, en tenant compte des exigences du décret gouvernemental n ° 2020-349 du 1<sup>er</sup> juin 2020 et du décret gouvernemental n ° 2020-414 du 29 juin 2020, portant transfert de crédits au titre du budget de l'Etat pour l'année 2020.

#### Assouplissement de la radiation des créances bancaires et des établissements financiers irrécouvrables

- Art. 3 Sont abrogées les dispositions du premier tiret du troisième alinéa du paragraphe VII quaterdecies de l'article 48 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés et remplacées par ce qui suit :
  - Les créances objet de la radiation doivent être classées parmi la classe des actifs compromis conformément aux réglementations en vigueur pendant une période de 5 ans au moins,
  - Les dits établissements doivent avoir entrepris les voies de recours judiciaires en ce qui concerne les créances objet de la radiation et doivent poursuivre les dites voies de recours,
  - l'opération de radiation n'entraîne pas l'abandon desdites créances.

#### Création d'une commission chargée du suivi des dossiers et des questions en matière fiscale

- Art. 4 (L'Instance provisoire de contrôle de constitutionnalité des projets de loi a prononcé l'inconstitutionnalité des dispositions du présent article, sa disjonction du projet de loi de finances rectificative pour l'année 2020 et sa transmission au Président de la République afin de le soumettre à l'Assemblée des représentants du peuple pour une seconde lecture, et ce, en vertu de sa décision en date du 11 décembre 2020 concernant l'affaire n° 03/2020)
- Art. 5 Par dérogation aux dispositions de l'article 25 de la loi n° 2016-35 du 25 avril 2016 portant fixation du statut de la Banque centrale de Tunisie et dans l'objectif du financement d'une partie du déficit budgétaire de l'Etat pour l'année 2020, due aux répercussions de la pandémie Covid19, la Banque centrale de Tunisie est autorisée d'une manière exceptionnelle à octroyer des facilités au profit de la trésorerie générale de la Tunisie dans la concurrence d'un montant ne dépassant pas 2810 millions de dinars.

Ces facilités sont octroyées en une seule fois et sans intérêts appliqués et sont inscrites sur le compte courant du Trésor avant la date du 14 décembre 2020.

Une convention sera conclue entre le ministre chargé des finances et le gouverneur de la Banque centrale de Tunisie fixant notamment les modalités de remboursement des facilitées octroyées en principal et intérêt, la durée de remboursement ne pouvant pas dépasser 5 années dont une année de grâce et ce à partir de la date de leur inscription sur le compte courant de la trésorerie générale de la Tunisie.

La présente loi sera publiée au Journal officiel de la République tunisienne et exécutée comme loi de l'Etat. Tunis, le 14 décembre 2020.

Le Président de la République

Kaïs Saïed

### page 1

			En Dinars
Code	Libellé		Prévisions
article			
	Partie 1 : Recettes fiscales		
	Catégorie 1 : Impôts sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital		
	1: IRPP		
11-01	Traitements et salaires		5 868 000 00
11-02	Honoraires, Commissions Courtages, Vacations et Loyers		614 000 00
11-03	Intérêts dépôts aux Comptes Spéciaux d'Epargne ouverts auprès des Banques		336 000 00
11-04	Revenus des Valeurs Mobilières et Capitaux Mobiliers		526 000 00
11-05	Redevances servies aux non-résidents		68 000 00
11-06	Avances sur les produits de consommation importés		1 000 00
11-07	Avances sur les marchés publics		680 000 00
11-08	Personnes Physiques : BIC		149 000 00
11-09	Personnes Physiques : BNC		107 000 00
11-10	Impôt forfaitaire		56 000 00
11-11	Revenus agricoles		31 000 00
11-12	Revenus fonciers		56 000 00
11-13	Autres impôts sur le revenu des personnes physiques		530 000 00
	Te	otal 1:	9 022 000 00
	2: IS		
12-01	Impôts sur les bénéfices des sociétés pétrolières		612 000 00
12-02	Impôts sur les bénéfices des sociétés non pétrolières		1 442 000 00
12-03	Avances sur les marchés publics		42 000 00
12-04	Avances sur les produits de consommation importés		244 000 00
12-05	Honoraires, Commissions Courtages, Vacations et Loyers		1 000 00
12-06	Revenus des Capitaux Mobiliers		216 000 00
12-07	Redevances servies aux non-résidents		2 000 00
12-08	Revenus fonciers		20 600 00
12-09	Autres impôts sur les sociétés		166 000 00
	·	otal 2:	2 815 000 00
	Total Catégorie 1		11 837 000 00
	Catégorie 2 : Droit sur les mutations		
	3 : Droits sur les mutations		
13-01	Droits sur les mutations des biens immobiliers		250 000 00
13-02	Droits sur les mutations des biens mobiliers		4 000 00
13-03	Quote part sur Droits d'immatriculations foncières		36 000 00
	To	otal 3:	290 000 00
	Total Catégorie 2		290 000 00

#### page 2

	page 2		
			En Dinars
Code	Libellé		Prévisions
article			
	Catégorie 3 : Impôt Sur les biens et les services		
	4 : Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)		
14-01	T V A régime importation		3 435 000 00
14-02	T V A régime intérieur		3 338 000 00
		Total 4:	6 773 000 00
	5 : Droits de consommation (DC)		
15-01	D C régime importation		1 642 000 00
15-02	D C régime intérieur		1 152 000 00
		Total 5:	2 794 000 00
	6 : Droits sur les Transports et autres produits		
16-01	Taxe de compensation sur les transports		128 000 00
16-02	Taxe de circulation sur les véhicules automobiles		158 000 00
16-03	Taxe sur divers produits		
	_	Total 6:	286 000 00
	Total Catégorie 3		9 853 000 00
	Catégorie 4 : Impôt sur le commerce extérieur et les transactions		
	7 : Droits et redevances douaniers		
17-01	Droits de douane		914 000 000
17-02	Redevance sur les prestations douanières		234 000 000
17 02	1	Total 7:	1 148 000 00
	Total Catégorie 4		1 148 000 00
	Catégorie 5 : Autres impôts et taxes		
	8 : Autres impôts et taxes		
18-01	Droits de Timbre fiscal		498 000 00
18-02	Droits sur les Actes et Transactions		229 000 00
18-03	Autres taxes pour formalités administratives		181 000 00
18-04	Taxe unique sur les assurances		2 000 00
18-05	Amendes et Condamnations Prononcées en Matière Fiscale		262 000 00
18-06	Autres taxes		96 000 00
18-07	Prélèvement sur les excédents des comptes spéciaux du trésor		1 224 400 00
		Total 8:	2 492 400 00
	9 : Recettes fiscales affectées		
19-01	Recettes fiscales affectées		786 600 00
		Total 9:	786 600 00
	Total Catégorie 5		3 279 000 00
	TOTAL PREMIERE PARTIE		26 407 000 00

page 3

Code		En Dinars
49-1-	Libellé	Prévisions
article	Partie 2 : Recettes Non fiscales	
	Catégorie 6 : Revenus de la propriété	
	1: Intérêts	
21-01	Intérêts	123 000 000
	Total 1:	123 000 000
	2 : Dividendes	
22-01	Dividendes des sociétés pétrolières	(
22-02	Dividendes des sociétés non pétrolières	71 000 000
	Total 2:	71 000 000
	3 : Excédants sur les bénéfices des entreprises et établissements publics	
23-01	Excédants sur les bénéfices des entreprises et établissements publics	897 000 000
	Total 3:	897 000 000
	4 : Redevances, loyers et autres produits de domaine de l'Etat	
24-01	Redevances	633 000 000
24-02	Loyers	39 000 000
24-03	Autres produits de domaine de l'Etat	21 000 000
	Total 4:	693 000 000
	Total Catégorie 6	1 784 000 000
	Catégorie 7 : ventes des biens et services	
	5: Droits administratifs	
25-01	Frais administratifs de régie et perception pour le compte de tiers et frais de poursuites	3 000 000
25-02	Droit de garantie sur les matières en platine, or et argent	2 000 000
25-03	Remises sur crédits d'enlèvements et de droits	3 000 000
25-04	Droit inspection par rayon	
	Total 5:	8 000 000
	Total Catégorie 7	8 000 000
	Catégorie 8 : Amendes, pénalités et confiscations	
	6 : Amendes, pénalités et confiscations	
26-01	Amendes et condamnations pécuniaires prononcées par les autorités administratives et	
70-01	Lindiciaires	97 500 000
	judiciaires Confiscations	
		100 000 000
	Confiscations	100 000 000 <b>197 500 00</b> 0
	Confiscations Total 6:	100 000 000 <b>197 500 00</b> 0
	Confiscations Total 6: Total Catégorie 8	100 000 000 <b>197 500 00</b> 0
26-02	Confiscations  Total 6:  Total Catégorie 8  Catégorie 9 : Autres recettes non fiscales	100 000 000 <b>197 500 000</b> <b>197 500 000</b>
26-02 27-01	Confiscations  Total Catégorie 8  Catégorie 9 : Autres recettes non fiscales 7 : Autres recettes non fiscales	100 000 000 197 500 000 197 500 000 87 500 000
26-02 27-01	Confiscations  Total Catégorie 8  Catégorie 9 : Autres recettes non fiscales 7 : Autres recettes non fiscales Versements et contributions des Caisses de Sécurité Sociale	100 000 000 <b>197 500 000</b> <b>197 500 000</b> 87 500 000 180 000 000
26-02 27-01	Confiscations  Total Catégorie 8  Catégorie 9 : Autres recettes non fiscales 7 : Autres recettes non fiscales Versements et contributions des Caisses de Sécurité Sociale Autres sommes versées à l'État et recettes accidentelles à divers titres	100 000 000 <b>197 500 000</b> <b>197 500 000</b> 87 500 000 180 000 000
26-02 27-01 27-02	Confiscations  Total 6:  Total Catégorie 8  Catégorie 9 : Autres recettes non fiscales 7 : Autres recettes non fiscales Versements et contributions des Caisses de Sécurité Sociale Autres sommes versées à l'État et recettes accidentelles à divers titres  Total 7:	100 000 000 197 500 000 197 500 000 87 500 000 180 000 000 267 500 000
26-02 27-01 27-02	Confiscations  Total Catégorie 8  Catégorie 9 : Autres recettes non fiscales 7 : Autres recettes non fiscales Versements et contributions des Caisses de Sécurité Sociale Autres sommes versées à l'État et recettes accidentelles à divers titres  Total 7: 8 : Comptes des fonds de concours	100 000 000 197 500 000 197 500 000 87 500 000 180 000 000 267 500 000 270 000 000
26-02 27-01 27-02	Confiscations  Total Catégorie 8  Catégorie 9: Autres recettes non fiscales 7: Autres recettes non fiscales Versements et contributions des Caisses de Sécurité Sociale Autres sommes versées à l'État et recettes accidentelles à divers titres  Total 7: 8: Comptes des fonds de concours Recettes non fiscales affectées	100 000 000 197 500 000 197 500 000 87 500 000 180 000 000 267 500 000 270 000 000
26-02 27-01 27-02 28-01 29-01	Confiscations  Total Catégorie 8  Catégorie 9 : Autres recettes non fiscales 7 : Autres recettes non fiscales Versements et contributions des Caisses de Sécurité Sociale Autres sommes versées à l'État et recettes accidentelles à divers titres  Total 7: 8 : Comptes des fonds de concours Recettes non fiscales affectées  Total 8:	100 000 000 197 500 000 197 500 000 87 500 000 180 000 000 267 500 000 270 000 000 270 000 000
26-02 27-01 27-02 28-01	Confiscations  Total Catégorie 8  Catégorie 9 : Autres recettes non fiscales 7 : Autres recettes non fiscales Versements et contributions des Caisses de Sécurité Sociale Autres sommes versées à l'État et recettes accidentelles à divers titres  Total 7: 8 : Comptes des fonds de concours Recettes non fiscales affectées  Total 8: 9 : Comptes spéciaux du Trésor	97 500 000 100 000 000 197 500 000 197 500 000 87 500 000 180 000 000 267 500 000 270 000 000 230 000 000 230 000 000
26-02 27-01 27-02 28-01	Confiscations  Total Catégorie 8  Catégorie 9 : Autres recettes non fiscales 7 : Autres recettes non fiscales Versements et contributions des Caisses de Sécurité Sociale Autres sommes versées à l'État et recettes accidentelles à divers titres  Total 7: 8 : Comptes des fonds de concours Recettes non fiscales affectées  Total 8: 9 : Comptes spéciaux du Trésor Recettes non fiscales affectées	100 000 000 197 500 000 197 500 000 87 500 000 180 000 000 267 500 000 270 000 000 230 000 000

### page 4

## **En Dinars**

Code	Libellé	Prévisions
article		
	Partie 3 : Dons	
	Catégorie 10 : Dons du budget de l'Etat	
	Total Catégorie 10	1 057 000 000
	TOTAL Troisième PARTIE	1 057 000 000
	Total Recettes	30 221 000 000

# TABLEAU "B" RECETTES ET DEPENSES DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR POUR L'ANNEE 2020

		EN DINARS
LES MISSIONS	DESIGNATIONS DES COMPTES	MONTANT
PRESIDENCE DU GOUVERNEMENT	- Compte d'emploi des frais de contrôle financier, des jetons de présence et tantièmes revenant à l'Etat	3 000 000
	- Fonds de restructuration du capital des entreprises publiques	
MISSION DE L'INTERIEUR	-Fonds de la protection civile et de la sécurité routière	8 500 000
MISSION DE L'INTERIEUR	-Fonds de la prévention des accidents de la circulation	2 500 000
MICCION DE L'ENVIRONNEMENT	-Fonds de la protection et de l'esthétique de l'environnement	6 000 000
MISSION DE L'ENVIRONNEMENT	-Fonds de dépollution	17 000 000
MISSION DE LA DEFENSE		
NATIONALE	- Fonds du service national	10 000 000
Magion Pro Privances		
MISSION DES FINANCES	-Compte de cautionnement mutuel des comptables publics	100 000
MISSION DES DOMAINES DE L'ETAT	- Fonds de garantie des victimes des accidents de la circulation	3 000 000
ET DES AFFAIRES FONCIERES	- Fonds de soutien de la délimitation du patrimoine foncier	10 000 000
	- Fonds de développement de la compétitivité dans le secteur de	
MISSION DE L'AGRICULTURE, DES	l'agriculture et de la pêche	37 000 000
RESSOURCES HYDRAULIQUES ET DE	- Fonds de promotion de la qualité des dattes	5 000 000
LA PECHE	- Fonds de financement du repos biologique dans le secteur de la	7 000 000
	pêche	7 000 000
MISSION DE L'INDUSTRIE ET DES	- Fonds de développement de la compétitivité dans les secteurs	73 000 000
PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES	industriels, de services et de l'artisanat -Fonds de promotion de l'huile d'olive conditionnée	4 000 000
	-Caisse générale de compensation	4 000 000
MISSION DU COMMERCE	-Fonds de promotion des exportations	500 000
MISSION DES TECHNOLOGIES DE LA	Total de promotion des emportantons	200 000
COMMUNICATION ET DE	-Fonds de développement des communications, des technologies de	70 000 000
L'ECONOMIE NUMERIQUE	l'information et de la télécommunication	70 000 000
MISSION DU TOURISME ET DE	-Fonds de protection des zones touristiques	10 000 000
L'ARTISANAT	-Fonds de développement de la compétitivité dans le secteur du	8 000 000
MICCION DE L'EQUIDEMENT DE	tourisme -Fonds national de l'amélioration de l'habitat	
MISSION DE L'EQUIPEMENT, DE L'HABITAT ET DE L'AMENAGEMENT		10 000 000
DU TERRITOIRE	-Fonds de promotion des logements pour les salariés	38 000 000
MISSIONS DES AFFAIRES		
CULTURELLES	-Fonds de promotion de la création littéraire et artistique	7 000 000
MISSION DES AFFAIRES DE LA		
JEUNESSE ET DU SPORT	-Fonds national de promotion des sports et de la jeunesse	20 000 000
MISSION DE LA SANTE		20.000.000
	-Fonds de soutien de la santé publique	30 000 000
MISSIONS DES AFFAIRES SOCIALES	-Fonds national de solidarité sociale	7 000 000
MISSIONS DES AFFAIRES SOCIALES	-Compte de financement des mesures exceptionnelles de la mise à la retraite	
	-Fonds national de l'emploi	420 000 000
MISSION DE LA FORMATION	-Fonds de promotion de la formation et de l'apprentissage	
PROFSSIONNELLE ET DE L'EMPLOI	professionnel	70 000 000
MISSION DES AFFAIRES LOCALES	-Fonds de coopération des collectivités locales	100 000 000
MISSION DE L'ENERGIE, DES MINES ET DE LA TRANSITION ENERGETIQUE	-Fonds de la transition énergétique	40 000 000
	TOTAL=	1016 600 000
<u></u>		

# TABLEAU "C" DEPENSES DU BUDGET DE L'ETAT POUR L'ANNEE 2020 CREDITS DE PAIEMENT

				TES	1	1		
LES	MISSIONS, LES MISSIONS SPECIALES ET LES PROGRAMMES	TOTAL DES CREDITS	DEPENSES DE REMUNERATION	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	DEPENSES DES OPERATIONS FINANCIERES	AUTRES PARTIES	CHARGES DE FINANCEMENT	DEPENSES IMPREVUE ET NON REPARTIE
1-	Assemblée des Représentants du Peuple	43 903 000	33 334 000	4 050 000		6 519 000	-	-
	programme 1: Assemblée des représentants du peuple	43 903 000						
2-	Présidence de la République	140 953 000	111 300 000	6 560 000		23 093 000	-	-
	Programme 1: Sécurité nationale et relations extérieures	9 584 900					-	-
	programme 2: Sécurité présidentielle	106 543 980					-	-
	programme 9: Pilotage et appui	24 824 120					-	-
3-	Présidence du Gouvernement	194 662 000	132 961 000	3 070 000		58 631 000	-	-
	programme 1: Tutelle	20 483 000					-	-
	programme 2: Contrôle	34 298 000					-	-
	programme 3: Information, communication et formation	74 466 000					-	-
	programme 4: Gestion dans le secteur public	7 207 000						
	programme 5: Modernisation des services administratifs	1 141 000						
	programme 9: Pilotage et appui	57 067 000					-	-
	Mission de La Fonction Publique, de la							
4-	Modernisation de l'Administration et des	3 193 000	1 393 000			1 800 000	-	-
	politiques publiques							
	programme 1: Gestion dans le secteur public	3 179 000					-	-
	programme 2: Modernisation des services	13 000					_	_
	administratifs							
_	programme 9: Pilotage et appui	1 000	2.160.555.000	210 000 000		264.626.000	-	-
5-	Mission de l'Intérieur	3 745 111 000 1 898 536 000	3 169 575 000	210 900 000		364 636 000	-	-
	programme 1: Sécurité nationale programme 2: Garde nationale	1 155 272 000					-	-
	programme 3: Protection civile	243 800 000					_	_
	programme 9: Pilotage et appui	447 503 000					_	_
6-	Mission de l'Environnement	634 348 029	41 558 790	28 612 000		564 177 239	-	-
	programme 1: Environnement et							
	développement durable	340 839 000					-	-
	programme 2: Affaires locales	284 239 674					-	-
	programme 9: Pilotage et appui	9 269 355					-	-
7-	Mission de la Justice	732 205 000	594 051 000	62 550 000		75 604 000	-	-
	programme 1: Justice	321 058 500					-	-
	programme 2: Prisons et rééducation	366 504 000					-	
	programme 9: Pilotage et appui	44 642 500					-	_
8-	Mission des Affaires Etrangères	270 543 000	160 565 000	8 000 000		101 978 000	-	-
	programme 1: Action diplomatique	177 488 000					-	_
	programme 2: Action consulaire et tunisiens							
	à l'étranger	72 277 000					-	-
	programme 9: Pilotage et appui	20 778 000					_	_
9-	Mission de la Défense Nationale	3 218 822 000	2 308 585 000	489 217 000		421 020 000	_	_
	programme 1: Intervention militaire	1 662 775 000					_	_
	programme 2: Soutien logistique et technique	526 750 000					_	_
	programme 2: Assistance aux militaires	310 750 000					_	_
	programme 9: Pilotage et appui	718 547 000						

					PAR PART	TES		EN DINARS
LES	MISSIONS, LES MISSIONS SPECIALES ET LES PROGRAMMES	TOTAL DES CREDITS	DEPENSES DE REMUNERATION	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	DEPENSES DES OPERATIONS FINANCIERES	AUTRES PARTIES	CHARGES DE FINANCEMENT	DEPENSES IMPREVUES ET NON REPARTIES
10-	Mission des Affaires Religieuses	149 044 000	115 693 000	2 500 000		30 851 000	-	-
	programme 1: Développement religieux	137 643 000					-	-
	programme 9: Pilotage et appui	11 401 000					-	-
11-	Mission des Finances	1 093 088 000	730 000 000	68 000 000		295 088 000	-	-
	programme 1: Douane	364 597 500					-	-
	programme 2: Fiscalité	174 899 200					-	-
	programme 3: Comptabilité publique	262 562 000					-	-
	programme 4:Services budgétaires programme 5: Dette publique	8 331 000 1 803 300					-	-
	programme 9: Pilotage et appui	280 895 000						_
12	Mission des Domaines de l'Etat et des		51 150 000	12 700 000		0.502.000		
12-	Affaires Foncières	73 352 000	51 150 000	13 700 000		8 502 000	-	-
	programme 1: Gestion des domaines de l'Etat	16 467 000					-	-
	programme 2: Protection des domaines de l'Etat	28 885 000					-	-
	programme 9: Pilotage et appui	28 000 000					_	_
	Mission du Développement, de	20 000 000						
13-	l'Investissement et de la Coopération	679 831 000	68 828 000	230 000	50 000 000	560 773 000	_	_
10-	Internationale	077 001 000	00 020 000	250 000	30 000 000	300 772 000		
	programme 1: Equilibres globaux et							
	statistiques	42 926 000					-	-
	programme 2: Appui au développement							
	sectoriel et régional	479 614 000					-	
	programme 3: Coopération internationale	58 168 000					_	_
	programme 4: Encadrement de	38 108 000					-	_
	l'investissement	88 295 000					-	-
	programme 9: Pilotage et appui	10 828 000					-	-
14	Mission de l'Agriculture, des Ressources		(20.150.000	500 205 000	94 000 000	529 527 000		
14-	Hydrauliques et de la Pêche	1 760 890 000	638 159 000	500 205 000	84 000 000	538 526 000	-	-
	programme 1: Production agricole, qualité et							
	sécurité sanitaire des produits agricoles et	327 509 000					-	-
	alimentaires	102 007 000						
	programme 2: Pêche et aquaculture	103 897 000 590 398 000					-	-
	programme 3: Eaux programme 4: Forêts et aménagement des	390 398 000					-	-
	terres agricoles	328 141 000					-	-
	programme 5: Enseignement supérieur							
	agricole, recherche, vulgarisation et	195 331 000					-	-
	formation agricole							
	programme 9: Pilotage et appui	215 614 000					-	-
15-	Mission de l'Industrie et des Petites et	239 029 988	26 421 213	8 927 000		203 681 775	_	_
•	Moyennes Entreprises							
	programme 1: Energie et énergies	4 146 634					-	-
	renouvelables programme 2: Industrie	224 845 000					_	_
	programme 2: Industrie	2 909 329						_
	programme 9: Pilotage et appui	7 129 025					_	_
16-	Mission du Commerce	2 619 707 000	47 700 000	5 623 000		2 566 384 000	-	-
	programme 1: Commerce intérieur	2 459 201 200					-	-
	programme 2: Commerce extérieur	148 919 200					-	-
	programme 9: Pilotage et appui	11 586 600					-	-
	Mission des Technologies de la							
17-	Communication et de l'Economie	113 501 000	17 000 000	40 000 000		56 501 000	-	-
	Numérique							
	programme 1: Développement numérique	86 267 000					-	-
	programme 9: Pilotage et appui	27 234 000					-	-
18-	Mission du Tourisme et de l'Artisanat	177 582 000	63 547 000	430 000		113 605 000	-	-
	programme 1: Tourisme et artisanat	156 346 000					-	-
	programme 9: Pilotage et appui	21 236 000						-

19-	MISSIONS, LES MISSIONS SPECIALES ET LES PROGRAMMES	TOTAL DES CREDITS	DEDENGES DE		PAR PARTI DEPENSES			DEPENSES
19-			DEPENSES DE REMUNERATION	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	DES OPERATIONS FINANCIERES	AUTRES PARTIES	CHARGES DE FINANCEMENT	IMPREVUE S ET NON REPARTIES
	Mission de l'Equipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire	1 634 112 000	113 000 000	1 381 400 000	81 600 000	58 112 000	-	-
	programme 1: Infrastructure routière	1 254 814 500					-	-
	programme 2: Protection des villes, du littoral et la maîtrise des ouvrages	108 543 400					-	-
	programme 3: Aménagement du territoire, urbanisme et habitat	228 078 000					-	-
	programme 9: Pilotage et appui	42 676 100					-	-
20-	Mission du Transport	828 650 000	21 000 000	6 000 000		801 650 000	-	-
	programme1:Transport terrestre	778 720 000					-	-
	programme 2: Aviation civile	12 087 000					-	-
	programme 3: Transport maritime et ports	17 862 000					-	-
	programme 9: Pilotage et appui	19 981 000					-	-
	Mission des Affaires Culturelles	341 000 000	187 000 000	52 302 000		101 698 000	-	-
	programme 1: Arts	48 414 000					-	-
	programme 2: Livre et lecture	18 562 000					-	-
	programme 3: Action culturelle	67 506 000					-	-
	programme 4: Patrimoine	22 203 000					-	-
22-	programme 9: Pilotage et appui  Mission des Affaires de la Jeunesse et du	184 315 000 802 977 000	559 275 000	142 800 000		100 902 000	-	-
	Sport							
	programme 1: Jeunesse	161 154 000					-	-
	programme 2: Sport	169 806 000					-	-
	programme 3: Education physique	402 914 000					-	-
	programme 9: Pilotage et appui	69 103 000					-	-
23-	Mission de la Femme, de la Famille, de l'Enfance et des Seniors	185 379 000	122 274 000	27 520 000		35 585 000	-	-
	programme 1: Femme, famille et égalité des chances	15 083 000					-	-
	programme 2: Enfance	135 014 000					-	-
	programme 3: Seniors	17 659 000					-	-
	programme 9: Pilotage et appui	17 623 000					-	-
	Mission de la Santé	2 864 430 000	2 190 735 000	275 600 000		398 095 000	-	-
	programme 1: Soins de santé de base	443 090 000					-	-
	programme 2: Services de santé hospitalière programme 3: Recherche et services	1 030 953 000 949 267 000					-	-
	hospitaliers universitaires							
	programme 9: Pilotage et appui	441 120 000	207 (20 000	12 505 000		2 420 (77 000	-	-
	Mission des Affaires Sociales programme 1: Emploi et relations professionnelles	<b>2 658 094 000</b> 22 826 075	205 630 000	13 787 000		2 438 677 000	-	-
	•	1 008 391 965						
	programme 2: Sécurité sociale	1 536 245 372					_	_
	programme3: Promotion sociale	1 330 243 372					_	-
	programme 4: Immigration et tunisiens à l'étranger	27 471 100					-	-
	programme 9: Pilotage et appui	63 159 488					-	-
26-	Mission de l'Education	6 479 948 000	5 800 000 000	294 400 000		385 548 000	-	-
	programme 1: Phase primaire	2 288 360 000					-	-
	programme 2: Phase préparatoire et secondaire	3 620 958 000					-	-
	programme 9: Pilotage et appui	570 630 000	1					

					PAR PART	TES		
LES	MISSIONS, LES MISSIONS SPECIALES ET LES PROGRAMMES	TOTAL DES CREDITS	DEPENSES DE REMUNERATION	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	DEPENSES DES OPERATIONS FINANCIERES	AUTRES PARTIES	CHARGES DE FINANCEMENT	DEPENSES IMPREVUES ET NON REPARTIES
27-	Mission de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	1 762 591 000	1 270 000 000	150 000 000		342 591 000	-	-
	programme 1: Enseignement supérieur	1 174 919 000					-	-
	programme 2: Recherche scientifique	131 826 000					-	-
	programme 3:Oeuvres universitaires	402 274 000					-	-
	programme 9: Pilotage et appui	53 572 000					-	-
28-	Mission de la Formation Professionnelle et de l'Emploi	962 637 000	412 495 000	19 700 000		530 442 000	-	-
	programme 1: Formation professionnelle	439 386 000					-	-
	programme 2: Emploi	388 567 000					-	-
	programme 3: Développement de l'initiative privée	112 200 000					-	-
	programme 9: Pilotage et appui	22 484 000					-	-
29-	Conseil Supérieur de la Magistrature	8 800 000	2 500 000	2 800 000		3 500 000	-	-
	programme1: Conseil supérieur de la magistrature	8 800 000						
30-	Cour Constitutionnel	6 140 000	2 590 000	2 530 000		1 020 000	-	-
	programme 1: Cour constitutionnel	6 140 000						
31-	Cour des Comptes	20 225 000	16 235 000	340 000		3 650 000	-	-
	programme 1: Cour des comptes	20 225 000						
32-	Instance Supérieure Indépendante pour les Elections	25 666 000	13 000 000			12 666 000	-	-
	programme 1: Instance supérieure indépendante pour les élections	25 666 000						
35-	Mission des Affaires Locales *	567 592 971	11 441 210	3 788 000		552 363 761	-	-
	programme 1 : Affaires locales	565 495 326					-	-
	programme 9: Pilotage et appui	2 097 645					-	-
36-	Mission de l'Energie, des Mines et de la Transition Energétique **	1 528 131 012	7 588 787	1 020 000		1 519 522 225	-	-
	programme 1 : Energie et énergies renouvelables	1 519 808 366					-	-
	programme 2 : Mines	5 053 671					-	-
	programme 9: Pilotage et appui	3 268 975					-	-
33-	Charges de Financement	4 134 000 000	-	-	-	-	4 134 000 000	-
34-	Dépenses Imprévues et non Réparties	1 012 862 000	-		-	-	-	1 012 862 000
	TOTAL	41 713 000 000	19 246 585 000	3 826 561 000	215 600 000	13 277 392 000	4 134 000 000	1 012 862 000

<sup>\*</sup>Selon l'ordre apparu dans le décret gouvernemental n° 2020-349 du 1<sup>er</sup> juin 2020, portant transfert de crédits au titre du budget de l'Etat pour l'année 2020.

<sup>\*\*</sup>Selon l'ordre apparu dans le décret gouvernemental n °2020-414 du 29 juin 2020 portant transfert de crédits au titre du budget de l'Etat pour l'année 2020.

# TABLEAU "D" DEPENSES DU BUDGET DE L'ETAT POUR L'ANNEE 2020 CREDITS D'ENGAGEMENT

	I	T					EN DINARS
				PAR PARTIES	I	1	I
LES MISSIONS, LES MISSIONS SPECIALES ET LES PROGRAMMES	TOTAL DES CREDITS	DEPENSES DE REMUNERATION	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	DEPENSES DES OPERATIONS FINANCIERES	AUTRES PARTIES	CHARGES DE FINANCEMENT	DEPENSES IMPREVUES ET NON REPARTIES
1- Assemblée des Représentants du Peuple	48 613 000	33 334 000	8 760 000		6 519 000	-	-
programme 1: Assemblée des représentants du peuple	48 613 000						
2- Présidence de la République	148 853 000	111 300 000	14 460 000		23 093 000	-	-
Programme 1: Sécurité nationale et relations extérieures	9 584 900					-	-
programme 2: Sécurité présidentielle	111 973 980					-	-
programme 9: Pilotage et appui	27 294 120					-	-
3- Présidence du Gouvernement	199 962 000	132 961 000	8 370 000		58 631 000	-	-
programme 1: Tutelle	20 483 000					-	-
programme 2: Contrôle	34 298 000					-	-
programme 3: Information, communication et formation	74 466 000					-	-
programme 4: Gestion dans le secteur public	7 207 000						
programme 5: Modernisation des services administratifs	1 141 000						
programme 9: Pilotage et appui	62 367 000					-	-
Mission de La Fonction Publique, de la 4- Modernisation de l'Administration et des	3 193 000	1 393 000			1 800 000	-	-
politiques publiques							
programme 1: Gestion dans le secteur public	3 179 000					-	-
programme 2: Modernisation des services	13 000					-	-
administratifs	1.000						
programme 9: Pilotage et appui  5- Mission de l'Intérieur	1 000 4 <b>604 771 000</b>	3 169 575 000	1 070 560 000		364 636 000	-	-
programme 1: Sécurité nationale	2 280 496 000	3 109 373 000	1 070 300 000		304 030 000	_	_
programme 2: Garde nationale	1 408 880 000					_	_
programme 3: Protection civile	243 800 000					_	_
programme 9: Pilotage et appui	671 595 000					_	_
6- Mission de l'Environnement	684 236 029	41 558 790	78 500 000		564 177 239	-	_
programme 1: Environnement et							
développement durable	387 577 000					-	-
programme 2: Affaires locales	284 239 674					-	-
programme 9: Pilotage et appui	12 419 355					-	-
7- Mission de la Justice	1 286 655 000	594 051 000	617 000 000		75 604 000	-	-
programme 1: Justice	592 718 500					-	-
programme 2: Prisons et rééducation	603 004 000					-	
programme 9: Pilotage et appui	90 932 500					-	-
8- Mission des Affaires Etrangères	273 513 000	160 565 000	10 970 000		101 978 000	-	-
programme 1: Action diplomatique	178 888 000					-	-
programme 2: Action consulaire et tunisiens à l'étranger	72 677 000					-	-
programme 9: Pilotage et appui	21 948 000					-	-
9- Mission de la Défense Nationale	4 255 867 000	2 308 585 000	1 526 262 000		421 020 000	-	-
programme 1: Intervention militaire	1 762 155 000					-	-
programme 2: Soutien logistique et technique	770 860 000					-	-
programme 2: Assistance aux militaires	311 750 000					-	-
programme 9: Pilotage et appui	1 411 102 000					-	-

					DAD DADTIES			EN DINARS
					PAR PARTIES			DEPENSES
LES	MISSIONS, LES MISSIONS SPECIALES ET LES PROGRAMMES	TOTAL DES CREDITS	DEPENSES DE REMUNERATION	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	DEPENSES DES OPERATIONS FINANCIERES	AUTRES PARTIES	CHARGES DE FINANCEMENT	IMPREVUES ET NON REPARTIES
10- N	Mission des Affaires Religieuses	151 314 000	115 693 000	4 770 000		30 851 000	-	-
p	rogramme 1: Développement religieux	138 513 000					-	-
p	rogramme 9: Pilotage et appui	12 801 000					-	-
11- N	Aission des Finances	1 195 943 000	730 000 000	170 855 000		295 088 000	-	-
p	orogramme 1: Douane	438 571 500					-	-
p	rogramme 2: Fiscalité	179 896 200					-	-
-	rogramme 3: Comptabilité publique	285 948 000					-	-
	orogramme 4:Services budgétaires	8 411 000					-	-
_	rogramme 5: Dette publique	1 803 300					-	-
	orogramme 9: Pilotage et appui	281 313 000					-	-
12-	Mission des Domaines de l'Etat et des Affaires Foncières	75 299 000	51 150 000	15 647 000		8 502 000	-	-
р	orogramme 1: Gestion des domaines de l'Etat	16 716 000					_	-
	programme 2: Protection des domaines de	28 885 000					_	_
1'	Etat							
p	rogramme 9: Pilotage et appui	29 698 000					-	-
N	Aission du Développement, de							
13- l'	Investissement et de la Coopération	679 831 000	68 828 000	230 000	50 000 000	560 773 000	-	-
I	nternationale							
p	rogramme 1: Equilibres globaux et	42.026.000						
st	tatistiques	42 926 000					-	-
p	rogramme 2: Appui au développement	479 614 000					_	
Se	ectoriel et régional	479 014 000					_	
p	rogramme 3: Coopération internationale	58 168 000					-	-
p	rogramme 4: Encadrement de l'investissement	88 295 000					-	-
p	rogramme 9: Pilotage et appui	10 828 000					-	-
14- N	Aission de l'Agriculture, des Ressources	2 702 891 000	638 159 000	1 442 206 000	84 000 000	538 526 000	_	_
H	Iydrauliques et de la Pêche							
_	programme 1: Production agricole, qualité et							
	écurité sanitaire des produits agricoles et	354 412 000					-	-
	limentaires	4.50.040.000						
_	orogramme 2: Pêche et aquaculture	159 212 000					-	-
_	programme 3: Eaux	1 229 304 000					-	-
	orogramme 4: Forêts et aménagement des erres agricoles	456 079 000					-	-
_	rogramme 5: Enseignement supérieur							
	gricole, recherche, vulgarisation et formation	205 417 000					-	-
	gricole							
_	programme 9: Pilotage et appui	298 467 000					-	-
15-	Mission de l'Industrie et des Petites et	257 913 988	26 421 213	27 811 000		203 681 775	-	-
	Moyennes Entreprises							
	orogramme 1: Energie et énergies	4 146 634					-	-
	enouvelables	2/12/175/000						
-	orogramme 2: Industrie orogramme 3: Mines	243 175 000 2 909 329					_	-
_	rogramme 9: Pilotage et appui	7 683 025						_
	Mission du Commerce	2 620 926 000	47 700 000	6 842 000		2 566 384 000	_	
	programme 1: Commerce intérieur	2 459 370 200	47,700,000	0 072 000		2 300 304 000	]	_
-	orogramme 2: Commerce extérieur	148 919 200					_	_
	programme 9: Pilotage et appui	12 636 600					_	_
	Mission des Technologies de la	22.2.300						
	Communication et de l'Economie	136 206 000	17 000 000	62 705 000		56 501 000	_	-
	Numérique							
p	programme 1: Développement numérique	101 612 000					-	-
p	rogramme 9: Pilotage et appui	34 594 000					-	
	Mission du Tourisme et de l'Artisanat	177 582 000	63 547 000	430 000		113 605 000	-	-
	rogramme 1: Tourisme et artisanat	156 346 000					-	-
р	rogramme 9: Pilotage et appui	21 236 000	]				-	-

			==1:					EN DINARS	
					PAR PARTIE	s			
LES MISSIONS, LES MISSIONS SPECIALES		TOTAL DES	DEPENSES DEPENSES						
			DEPENSES DE	DEPENSES	DES	AUTRES	CHARGES DE	IMPREVUES	
	ET LES PROGRAMMES	CREDITS	REMUNERATION	D'INVESTISSEMENT	OPERATIONS	PARTIES	FINANCEMENT	ET NON	
					FINANCIERES			REPARTIES	
	Mission de l'Equipement, de l'Habitat et de								
19-	l'Aménagement du Territoire	8 978 245 500	113 000 000	8 725 533 500	81 600 000	58 112 000	-	-	
	programme 1: Infrastructure routière	7 303 780 500					_	_	
	programme 2: Protection des villes, du littoral	7 303 700 300							
	et la maîtrise des ouvrages	283 772 400					-	-	
	programme 3: Aménagement du territoire,								
	urbanisme et habitat	1 345 995 500					-	-	
	programme 9: Pilotage et appui	44 697 100					_	_	
20			21 000 000	22 680 000		801 650 000	-	-	
20-	Mission du Transport	856 330 000	21 000 000	33 680 000		801 650 000	-	-	
	programme1:Transport terrestre	801 435 000					-	-	
	programme 2: Aviation civile	12 087 000					-	-	
	programme 3: Transport maritime et ports	17 862 000					-	-	
	programme 9: Pilotage et appui	24 946 000					-	-	
21-	Mission des Affaires Culturelles	578 966 000	187 000 000	290 268 000		101 698 000	-	-	
	programme 1: Arts	73 763 000					-	-	
	programme 2: Livre et lecture	60 231 000					-	-	
	programme 3: Action culturelle	186 453 000					-	-	
	programme 4: Patrimoine	63 326 000					-	-	
	programme 9: Pilotage et appui	195 193 000					-	-	
22-	Mission des Affaires de la Jeunesse et du	1 226 065 000	559 275 000	565 888 000		100 902 000	_	_	
	Sport	1 220 003 000	337 273 000	303 000 000		100 702 000	_		
	programme 1: Jeunesse	269 696 000					-	-	
	programme 2: Sport	432 722 000					-	-	
	programme 3: Education physique	442 542 000					-	-	
	programme 9: Pilotage et appui	81 105 000					-	-	
••	Mission de la Femme, de la Famille, de	255 (45 000	122.254.000	00 700 000		25 505 000			
23-	l'Enfance et des Seniors	257 647 000	122 274 000	99 788 000		35 585 000	-	-	
	programme 1: Femme, famille et égalité des	40.000.000							
	chances	49 283 000					-	-	
	programme 2: Enfance	164 524 000					-	-	
	programme 3: Seniors	21 192 000					-	-	
	programme 9: Pilotage et appui	22 648 000					-	-	
24-	Mission de la Santé	3 353 033 000	2 190 735 000	764 203 000		398 095 000	-	-	
	programme 1: Soins de santé de base	493 908 000					-	-	
	programme 2: Services de santé hospitalière	1 145 784 000					-	-	
	programme 3: Recherche et services								
	hospitaliers universitaires	1 156 159 000					-	-	
	programme 9: Pilotage et appui	557 182 000					-	-	
25-	Mission des Affaires Sociales	2 682 124 000	205 630 000	37 817 000		2 438 677 000	-	-	
	programme 1: Emploi et relations	12.000		2. 227 000					
	professionnelles	25 886 075					-	-	
	programme 2: Sécurité sociale	1 008 391 965					_	_	
	programme3: Promotion sociale	1 539 615 372					-	_	
	programme 4: Immigration et tunisiens à	010 012							
26-	l'étranger	27 471 100					-	-	
	programme 9: Pilotage et appui	80 759 488					_	_	
	Mission de l'Education	7 221 485 000	5 800 000 000	1 035 937 000		385 548 000	-	_	
20-	programme 1: Phase primaire	2 424 589 000	3 300 000 000	1 055 75 / 000		202 240 000	_	-	
	programme 1: Phase primaire programme 2: Phase préparatoire et secondaire	4 119 243 000					- -	_	
							-	_	
	programme 9: Pilotage et appui	677 653 000	1		1		-	-	

_								EN DINARS
					PAR PARTIES	S		
LES MISSIONS, LES MISSIONS SPECIALES		TOTAL DES			DEPENSES			DEPENSES
		TOTAL DES CREDITS	DEPENSES DE	DEPENSES	DES	AUTRES	CHARGES DE	IMPREVUES
	ET LES PROGRAMMES	CREDITS	REMUNERATION	D'INVESTISSEMENT	OPERATIONS	PARTIES	FINANCEMENT	ET NON
					FINANCIERES			REPARTIES
	Mission de l'Enseignement Supérieur et de	2 040 524 000	4.550.000.000	4 200 0 12 000		242 204 000		
27-	la Recherche Scientifique	3 010 634 000	1 270 000 000	1 398 043 000		342 591 000	-	-
	programme 1: Enseignement supérieur	1 572 685 000					-	-
	programme 2: Recherche scientifique	559 659 000					-	-
	programme 3:Oeuvres universitaires	618 119 000					-	-
	programme 9: Pilotage et appui	260 171 000					-	-
	Mission de la Formation Professionnelle et	0.52 522 000	44.40.000	40 500 000				
28-	de l'Emploi	962 637 000	412 495 000	19 700 000		530 442 000	-	-
	programme 1: Formation professionnelle	439 386 000					-	-
	programme 2: Emploi	388 567 000					-	-
	programme 3: Développement de l'initiative	112 200 000						
	privée	112 200 000					-	-
	programme 9: Pilotage et appui	22 484 000					-	-
29-	Conseil Supérieur de la Magistrature	8 800 000	2 500 000	2 800 000		3 500 000	-	-
	programme1: Conseil supérieur de la	8 800 000						
	magistrature	8 800 000						
30-	Cour Constitutionnel	6 140 000	2 590 000	2 530 000		1 020 000	-	-
	programme 1: Cour constitutionnel	6 140 000						
31-	Cour des Comptes	20 225 000	16 235 000	340 000		3 650 000	-	-
	programme 1 : Cour des comptes	20 225 000						
32-	Instance Supérieure Indépendante pour les	25 666 000	13 000 000			12 666 000		
32-	Elections	25 666 000	13 000 000			12 000 000	_	-
	programme 1: Instance supérieure	25 666 000						
	indépendante pour les élections	25 666 000						
35-	Mission des Affaires Locales*	574 604 971	11 441 210	10 800 000		552 363 761	-	-
	programme 1 : Affaires locales	567 957 326					-	-
	programme 9: Pilotage et appui	6 647 645					-	-
36-	Mission de l'Energie, des Mines et de la	1 530 681 012	7 588 787	3 570 000		1 519 522 225		
30-	Transition Energétique**	1 550 081 012	/ 308 /8/	3 370 000		1 319 322 223	_	-
	programme 1 : Energie et énergies	1 522 208 366						
	renouvelables	1 322 208 300					_	-
	programme 2 : Mines	5 203 671					-	-
	programme 9: Pilotage et appui	3 268 975					-	-
33-	Charges de Financement	4 134 000 000	-		-	-	4 134 000 000	-
34-	Dépenses Imprévues et non Réparties	2 366 147 500	-	-	-	-	-	2 366 147 500
	TOTAL	57 297 000 000	19 246 585 000	18 057 275 500	215 600 000	13 277 392 000	4 134 000 000	2 366 147 500

<sup>\*</sup>Selon l'ordre apparu dans le décret gouvernemental n° 2020-349 du 1<sup>er</sup> juin 2020, portant transfert de crédits au titre du budget de l'Etat pour l'appée 2020.

<sup>\*\*</sup>Selon l'ordre apparu dans le décret gouvernemental n °2020-414 du 29 juin 2020 portant transfert de crédits au titre du budget de l'Etat pour l'année 2020.